

4. Impact des transferts internationaux d'armes sur les pays en voie de développement

Charles Nasibu Bilali

**Réseau Congolais d'Action contre les Armes Légères,
République Démocratique de Congo**

To be delivered in **French**

Au matin du 14 août 2004, j'étais à Bujumbura, au Burundi, quand la radio a annoncé le massacre de réfugiés congolais dans leur camp de Gatumba, où ils venaient d'être installés par le Haut Commissariat des Nations Unies aux Réfugiés (UNHCR) deux mois plus tôt. Cédant à mes réflexes de journaliste, je décide de m'y rendre pour voir la situation. Gatumba est située à 16 Km de la ville de Bujumbura et à seulement 4 km de la frontière avec la RDC. C'est une scène macabre qui m'accueille : des corps d'hommes, de femmes et d'enfants criblés de balles et à moitié carbonisés sont étendus par terre, sous le regard de badauds, des villageois venus des environs et des gendarmes. Incompréhension, colère et consternation sont les sentiments qu'on pouvait lire sur les visages.

Ce massacre des réfugiés dans leur camp aura finalement coûté la vie à 186 personnes. Elles ont été massacrées lâchement, en pleine nuit, alors qu'ils dormaient. Un de mes collègues, Jacques Rutekereza, le pasteur de l'église baptiste et un membre de IANSA, vivait également dans ce camp. Il a été tué avec cinq de ses enfants au cours de ce massacre.

Plusieurs enquêtes ont été menées sur ce massacre. Toutes affirment que l'attaque a été menée par des groupes armés non-étatiques qui sont militairement actifs non seulement en Burundi mais aussi dans d'autres pays limitrophes, et qui agissent souvent en une sinistre synergie d'action. En plus d'interviewer les survivants, les enquêteurs ont également pu retrouver quelques-unes des douilles restées sur place. Les informations contenues dans le marquage de ces cartouches ont simplement permis d'identifier les pays d'origine et leur année de fabrication. Inutile de souligner que ces éléments d'information, tellement insuffisant à paraître presque anecdotiques, n'ont pas permis d'identifier les responsabilités et de reconstruire les circonstances dans lesquelles ces munitions ont été acheminées vers ces acteurs armés non étatiques.

Ce massacre, Monsieur le Président, est venu allonger la liste déjà longue des victimes de la violence armée dans cette région martyre des Grands Lacs où il ne se passe pas un seul jour sans que des dizaines des gens ne soient tués, que des femmes ne soient violées et que des infrastructures ne soient détruites, tout cela à la faveur des armes à feu.

La longue liste de crimes et autres bavures qui se commettent quotidiennement dans la région des Grands Lacs s'explique, entre autre, par la grande disponibilité d'armes qu'on observe depuis plus de deux décennies. Les Etats de la région, fragilisés par des longues années de conflits et d'instabilité politique, n'ont pas suffisamment de moyens techniques et matériels pour contrôler efficacement la circulation d'armes à feu dans la région.

Des mouvements transfrontaliers et des alliances entre différents groupes armés de la région ont joué un rôle important dans la dissémination des armes légères et de petit calibre qui se retrouvent aujourd'hui aussi bien dans les mains de groupes armés non officiels que d'une proportion importante de la population civile.

Un officier de la police locale au nord de Kivu a rapporté à Amnesty International que la grande disponibilité d'armes a considérablement augmenté l'insécurité, notamment les braquages à main armée et les embuscades sur les routes, entraînant également une attitude généralement plus agressive envers la police.

Toutes ces armes qui pullulent au Congo ne sont pas fabriquées sur place, elles viennent de l'extérieur. Les pourvoyeurs d'armes utilisent plusieurs méthodes pour acheminer leur marchandise et approvisionner en armes les destinataires : aéroports et pistes d'atterrissage de fortune, ports, pistes frontalières et tout autre moyen imaginable que permet la grande porosité des frontières.

Les efforts déployés actuellement afin de réduire le nombre d'armes en circulation, y compris en désarmant les différentes factions, doivent impérativement aller de pair avec des contrôles plus stricts sur les transferts d'armes. Contrôles qui ne doivent pas simplement intervenir au moment de la livraison de ces armes. Cela implique évidemment des engagements stricts et résolus de la part de la communauté internationale dans son ensemble, faute de quoi toute initiative est destinée à une inefficacité inévitable.

IANSA appelle donc tous les Etats à oeuvrer afin d'élaborer et adopter le plus rapidement possible un instrument juridiquement contraignant sur les transferts d'armes et les activités des courtiers. De plus, notre réseau demande aux Gouvernements d'appliquer de manière efficace et complète toutes les dispositions contenues dans l'instrument international sur le marquage et l'identification des armes légères et de petit calibre adopté par l'Assemblée Générale en décembre 2005. Cet instrument devrait élargir également sa portée aux munitions.

Il nous semble d'une importance cruciale de tout mettre en oeuvre pour criminaliser toutes les formes de violation d'embargo sur les armes.

Nous estimons, Monsieur le Président, que cette Conférence de Révision est une occasion unique, que les Etats devraient saisir sans hésitation pour donner au monde les instruments juridiques qui permettrait de sauver quotidiennement des centaines des vies humaines.

Laisser passer cette occasion équivaldrait à condamner à mort avec sursis des milliers des personnes en repoussant ces décisions à la prochaine rencontre de cette portée qui, dans la meilleure des hypothèses, ne devra pas se tenir avant 2012.

Je vous remercie.